



Domages et interet après accident patinage

Par **KANWOOD**, le **09/02/2010** à **19:10**

Bonjour,

je suis un etudiant sur PARIS en Masteres, et je me suis fais cassé la cheville en octobre 2009 en me patinant au Patinoire de Bercy, et j'ai dus rester 7 heures coincé aux urgences avant de sortir avc de la platre plein la jambe pour une fracture de cheville avec une grande entorse, et je me suis rester 10 jours dans le douleur parceque mon platre etais mal faite, et j'ai dus le refaire.. bref, j'ai eu droit à deux mois de platres, et 30 séances de kiné (je n'ai fais que 8 par manque d'argent) sans oublier que je marche encore jusqu'à present avec des bequilles, et que je ne travaille plus depuis plusque 4 mois, et g du interrompre les etudes, mon compte en banque n'a desormais pas grand chose dedans vus les depenses de soins et des medicaments (ma carte vitale n'est pas encore prête)
alors je voulais savoir, y'a t-il une possibilte d'avoir des domages de la part du patinoire de Bercy, car je suis actuelement desespéré et je ne sai pas quoi faire, et j'ai plus d'argent

je serai reconnaissant d'avoir une reponse de votre part
et en attendant, veuillez agréer mes sincères salutations

Cordialement